

RAPPORT N° 05/7-19
au Conseil Municipal

OBJET

RECONVERSION DU SITE DE L'ANCIENNE GARE

**AUTORISATION DE SIGNER LES AVENANTS AUX MARCHES
DE TRAVAUX PASSES AVEC LES ENTREPRISES GTOI ET BSO SAS**

Par Délibération n° 04/5-34 du 12 novembre 2004, vous avez approuvé la passation, après appel d'offres ouvert, des marchés de travaux avec l'entreprise GTOI pour le Lot n° 1 (VRD) et avec l'entreprise BSO SAS pour le Lot n° 2 (Bâtiment) pour la reconversion du site de l'ancienne Gare.

Les travaux qui ont commencé le 31 janvier 2005 sont actuellement en cours de réalisation.

Divers travaux modificatifs ou supplémentaires s'avèrent nécessaires pour assurer la bonne exécution et livraison de l'ouvrage. Il s'agit essentiellement :

- pour le Lot n° 1 de travaux pour adapter le projet à diverses contraintes apparues en cours de chantier portant sur les réseaux et l'adaptation au carrefour Boulevard Macé/ Rue Labourdonnais ;
- pour le Lot n° 2 de modifications sur les deux longères :
 - o pour la longère Ouest : globalement en moins-value, elles visent, tout en améliorant la stabilité de l'ouvrage, à assurer une cohérence avec le projet à vocation « loisirs » de l'investisseur retenu, en évitant de réaliser inutilement des travaux qui seront repris par la suite ;
 - o pour la longère centrale : elles ont pour objet de prendre les dispositions techniques apparues nécessaires au cours de ce chantier de réhabilitation, d'améliorer le fonctionnement de l'ouvrage en modifiant l'un des deux escaliers d'accès à la mezzanine et de créer des espaces cloisonnés permettant aux divers organismes intervenant dans le domaine du tourisme et de l'artisanat de prendre possession et d'utiliser dès la réception des travaux des locaux adaptés.

L'impact financier est respectivement de + 6,85 % pour le Lot n° 1 et de + 7,92 % pour le Lot n° 2. Globalement, pour les deux ensemble, celui-ci est de + 7,50 %.

RAPPORT N° 05/7-19

Le montant du Lot n° 1 est porté de 780 365,96 à 833 875,99 € TTC (+ 53 510,03 € TTC).

Le montant du Lot n° 2 est porté de 1 193 480,47 à 1 287 993,25 € TTC (+ 94 512,78 € TTC).

La révision de ces montants représentant plus de 5 % du montant initial des marchés, les projets d'Avenants ont été soumis à l'examen de la Commission d'Appel d'Offres lors de sa réunion du 2 novembre 2005, laquelle a émis un avis favorable.

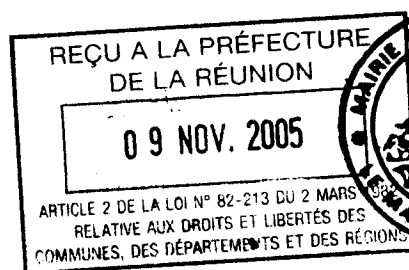
La passation des dits Avenants a pour effet d'augmenter l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de 166 721 € TTC et de la porter, en conséquence, de 2 383 029,00 à 2 549 750,00 € TTC, soit une évolution de + 7 %.

Je vous demande donc :

- d'approuver les Avenants aux marchés de travaux à passer avec les entreprises GTOI (Lot n° 1) et BSO SAS (Lot n° 2) dans le cadre de l'opération de reconversion de l'ancienne Gare ;
- d'autoriser la SODIAC à signer l'Avenant n° 1 au marché du Lot n° 1 avec l'entreprise GTOI, dont le montant passe de 780 365,96 à 833 875,99 € TTC ;
- d'autoriser la SODIAC à signer l'Avenant n° 1 au marché du Lot n° 2 passé avec l'entreprise BSO SAS, dont le montant passe de 1 193 480,47 à 1 287 993,25 € TTC ;
- d'approuver l'augmentation de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération, en la portant de 2 383 029,00 à 2 549 750,00 € TTC.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Pour le Député-Maire absent
Le Premier Adjoint



Jacques MOREL

**DELIBERATION N° 05/7-19
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 3 novembre 2005**

OBJET

RECONVERSION DU SITE DE L'ANCIENNE GARE

**AUTORISATION DE SIGNER LES AVENANTS AUX MARCHES
DE TRAVAUX PASSES AVEC LES ENTREPRISES GTOI ET BSO SAS**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la Délibération n° 04/5-34 du 12 novembre 2004 approuvant la passation des marchés pour la reconversion de l'ancienne Gare, après appel d'offres ouvert, avec l'entreprise GTOI (Lot n° 1) pour un montant de 780 365,96 € TTC et avec l'entreprise BSO SAS (Lot n°2) pour un montant de 1 193 480,47 € TTC

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 2 novembre 2005 ;

Sur le RAPPORT N° 05/7-19 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2ème Adjoint, présenté au nom des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, 2° Développement Economique, Tourisme et Coopération, 3° Aménagement du Territoire, et 4° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions (dont 1 abstention en Commission Finances et Administration Générale) ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE
(10 abstentions)**

ARTICLE 1

Approuve les Avenants aux marchés de travaux à passer avec les entreprises GTOI (Lot n° 1) et BSO SAS (Lot n° 2) dans le cadre de l'opération de reconversion de l'ancienne Gare.

DELIBERATION N° 05/7-19

ARTICLE 2

Autorise la SODIAC à signer :

- l'Avenant n° 1 au marché du Lot n° 1 à passer avec l'entreprise GTOI portant le montant du marché de 780 365,96 à 833 875,99 € TTC ;
- l'Avenant n° 1 au marché du Lot n° 2 à passer avec l'entreprise BSO SAS portant le montant du marché de 1 193 480,47 à 1 287 993,25 € TTC.

ARTICLE 3

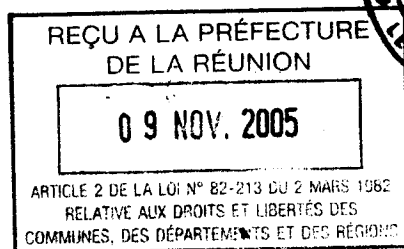
Approuve l'augmentation de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération, portée de 2 383 029,00 à 2 549 750,00 € TTC.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le - 8 NOV. 2005

Pour le Député-Maire absent
Le Premier Adjoint



Morel MOREL



MARCHE DE TRAVAUX

N° 04901-01

AVENANT N° 1

Maître d'Ouvrage Mandataire	COMMUNE DE SAINT-DENIS SODIAC
--------------------------------	--

Titulaire du marché	GTOI	Lot n°	<input type="text" value="1"/>
Objet du marché	Reconversion du site de l'ancienne Gare de Saint-Denis		
Numéro du marché	<input type="text" value="04901-01"/>	Date	<input type="text" value="08/12/2004"/>
Montant du marché HT	<input type="text" value="719 231,30"/> €	Chapitre	<input type="text"/>
		Article	<input type="text"/>

Avenant n° 1	<input type="text"/> €	Date	<input type="text"/>
Avenant n° 2	<input type="text"/>	Date	<input type="text"/>
Avenant n° 3	<input type="text"/>	Date	<input type="text"/>

Maîtrise d'œuvre	ARC / Patrice RIVIERE, Architecte DPLG SOCETEM Sarl, Bureau d'Etudes Techniques PAYSAG YLANG, Paysagiste
------------------	---

ARTICLE 1 - OBJET

Le présent Avenant a pour objet la modification du marché de travaux, pour tenir compte des éléments suivants :

- Intégration des plus et moins-values définies par les devis ci-après et suivant le détail joint en annexe :

a) TPN/11393	du	21 juillet 2005	HT	27 798,60 €
b) TPN/11478	du	3 août 2005	HT	3 590,00 €
c) TPN/12049	du	19 octobre 2005	HT	45 685,60 €
d) TPN/11831	du	19 septembre 2005	HT	7 440,00 €
e) TPN/11943	du	4 octobre 2005	HT	-3 807,60 €

ARTICLE 2 - PRIX

L'évaluation des plus et moins-values, telle qu'elle apparaît aux devis annexés, est établie aux conditions économiques en vigueur au mois M₀ du marché d'origine :

Montant de l'Avenant n° 1	HT	49 318,00 €
	TVA au taux de 8,50%	4 192,03 €
	Montant TTC	53 510,03 €

Nouveau montant du marché HT	768 549,30 €
Nouveau montant du marché TTC	833 875,99 €

ARTICLE 3 - DELAIS

Le délai d'exécution des travaux prolongé par Ordre de Service n° 3 en date du 26 août 2005 et Ordre de Service n° 4 en date du 7 octobre 2005 est fixé à 9 mois et 25 jours.

ARTICLE 4

Toutes clauses du marché initial non modifiées restent pleinement valables et applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent Avenant. Le présent Avenant vaut renonciation à toutes demandes, revendications ou réclamations ayant pour origine des faits ou des événements connus ou survenus antérieurement à la date de sa signature.

A

, le

A Saint Denis, le

Le Titulaire du marché

Le Mandataire, agissant au nom et pour le compte du Maître d'Ouvrage

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
En séance du 03/11/2005
En annexe à la Délibération N° 0577-19

Mme Claudine MIROLO
Directrice Générale de la SODIAC

LE MAIRE *adp*



Jean-Jacques MOREL

AVENANT N° 1

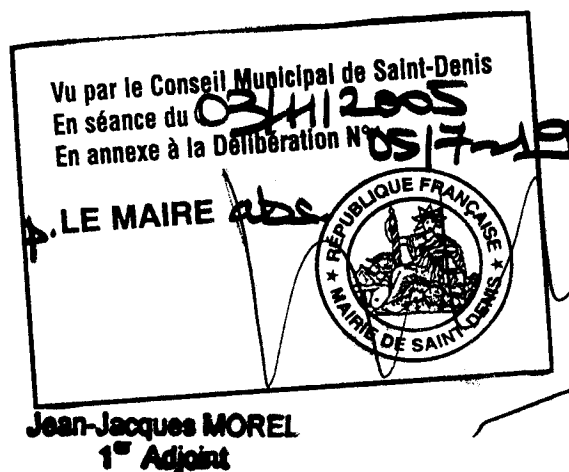
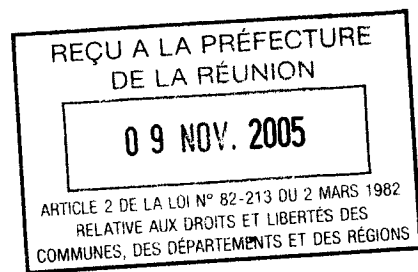
RECAPITULATIF DES PLUS ET MOINS-VALUES

	Nature / Devis	Ouvrages	Montant HT
a	TPN/11393/2005/1152/JB/VT		
	Pose et dépose T2 / A2		2 592,00
	Fouille pour réseaux sur existant		9 072,00
	Chambre de tirage 80 x 80		1 502,00
	Démolition trottoir et muret + réfection		370,00
	Fourniture et pose 1 TPC Ø 110		300,00
	Fourniture et pose 2 TPC Ø 160		1 056,00
	Fourniture et pose 3 TPV Ø 160		1 815,00
	Regard EU Ø 800		1 008,00
	Tabouret Ø 315 y compris canalisation		501,00
	Mise à niveau K3C		322,00
	Mise à niveau K1C		301,00
	Mise à niveau regard EP 600x600		516,00
	Mise à niveau et remplacement grille 800		1 500,00
	Enfouissement AEP Ø 32 et 40 (50 ml)		600,00
	Démolition et évacuation escalier		291,60
	Dépose et repose garde-corps		2 700,00
	Démolition arase muret moellons		750,00
	Enrobage béton réseau téléphone		726,00
	Fourniture et pose I3		2 160,00
	Fourniture + pose + mise à niveau fonte 600 (feux)		258,00
	Moins-value bordure T2		-1 080,00
	Moins-value muret technique		-1 662,00
	Aménagement pour fontaine		2 200,00
b	TPN/11478/2005/1152/JB/VT		
	Déplacement mât d'éclairage		3 590,00
c	TPN/12049/2005/1152/JB/VT		
	Coffret de comptage éclairage public		5 010,00
	Raccordement E.U.		-844,00
	Câble éclairage public		-720,00
	PVC 200		1 740,00
	Regard Ø 1000		2 386,00
	Tabouret Ø 315 y compris canalisation		2 505,00
	Raccordement sur regard		4 220,00

	Nature / Devis	Ouvrages	Montant HT
d	TPN/11831/2005/1152/JB/VT		
	Regard comptage DN 63 y compris équipements		3 697,00
	Fourniture et pose coffret SGB		2 084,00
	Pose et dépose T2 / A2		480,00
	Pose et dépose P2		480,00
	Emmarchement		699,00
e	TPN/11943/2005/1152/JB/VT		
	Béton taloché devant longère centrale		914,40
	Marquage zébras - arrêt bus - piétons		300,00
	Signalétique verticale		-5 022,00

Total HT des modifications apportées par Avenant	49 318,00
--	------------------

L'Entreprise



MARCHE DE TRAVAUX

N° 04901-02

AVENANT N° 1

Maître d'Ouvrage Mandataire	COMMUNE DE SAINT-DENIS SODIAC
--------------------------------	--

Titulaire du marché	BSO-SAS	Lot n°	<input type="text" value="2"/>
Objet du marché	Reconversion du site de l'ancienne Gare de Saint-Denis		
Numéro du marché	<input type="text" value="04901-02"/>	Date	<input type="text" value="08/12/2004"/>
Montant du marché HT	<input type="text" value="1 099 982,00"/> €	Chapitre	<input type="text"/>
		Article	<input type="text"/>

Avenant n° 1	<input type="text"/>	€	Date	<input type="text"/>
Avenant n° 2	<input type="text"/>		Date	<input type="text"/>
Avenant n° 3	<input type="text"/>		Date	<input type="text"/>

Maîtrise d'œuvre	ARC / Patrice RIVIERE, Architecte DPLG SOCETEM Sarl, Bureau d'Etudes Techniques PAYSAG YLANG, Paysagiste
------------------	---

ARTICLE 1 - OBJET

Le présent Avenant a pour objet la modification du marché de travaux, pour tenir compte des éléments suivants :

□ *Intégration des plus et moins-values définies par les devis ci-après et suivant le détail joint en annexe :*

a) BSO-04-AO070-1	du	7 avril 2005	HT	7 889,80 €
b) BSO-04-AO070-2	du	19 avril 2005	HT	9 189,80 €
c) BSO-04-AO070-3a	du	13 avril 2005	HT	32 420,00 €
d) BSO-04-AO070-3b	du	13 avril 2005	HT	7 806,40 €
e) BSO-04-AO070-4	du	17 juillet 2005	HT	13 821,50 €
f) BSO-04-AO070-5	du	5 septembre 2005	HT	-32 592,00 €
g) BSO-04-AO070-6	du	19 octobre 2005	HT	126 349,55 €

□ *Intégration des délais supplémentaires liés à la mise en œuvre des modifications et prestations supplémentaires ci-dessus.*

ARTICLE 2 - PRIX

L'évaluation des plus et moins-values, telle qu'elle apparaît aux devis annexés, est établie aux conditions économiques en vigueur au mois M₀ du marché d'origine :

Montant de l'Avenant n 1	HT	87 108,55 €
	TVA au taux de 8,50%	7 404,23 €
	Montant TTC	94 512,78 €

Nouveau montant du marché HT	1 187 090,55 €
Nouveau montant du marché TTC	1 287 993,25 €

ARTICLE 3 - DELAIS

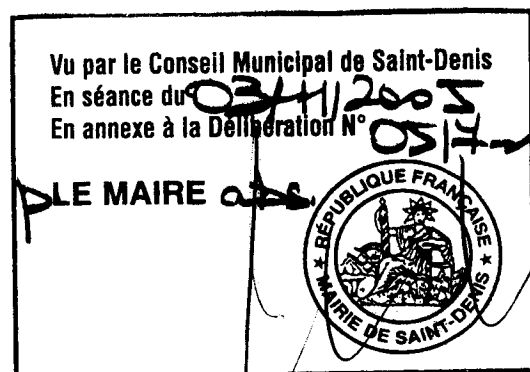
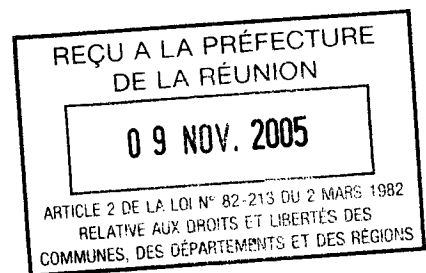
Compte tenu des modifications ci-dessus et des prestations supplémentaires demandées, le délai d'exécution des travaux de ce lot est prolongé de 21 jours. Le délai d'exécution des travaux déjà prolongé par Ordre de Service n° 5 en date du 26 août 2005 et par Ordre de Service n° 6 en date du 7 octobre 2005 est fixé à 10 mois et 16 jours.

ARTICLE 4

Toutes clauses du marché initial non modifiées restent pleinement valables et applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent Avenant. Le présent Avenant vaut renonciation à toutes demandes, revendications ou réclamations ayant pour origine des faits ou des événements connus ou survenus antérieurement à la date de sa signature.

A _____, le
Le Titulaire du marché

A Saint Denis, le
Le Mandataire, agissant au nom et
pour le compte du Maître d'Ouvrage
Mme Claudine MIROLO
Directrice Générale de la SODIAC



Jean-Jacques MOREL
1^{er} Adjoint

BSO-SAS

AVENANT N° 1

RECAPITULATIF DES PLUS & MOINS-VALUES

	Nature / Devis	Ouvrages	Montant HT
a	BSO-04-AO070-1	<u>Diagnostic Longère Centrale</u>	
	Etude B.E.T.		4 800,00
	Sondages y compris reprise après travaux		1 380,00
	Radiographie poutre, dalle et chaînage		1 311,00
	Essais résistance béton dalle et chaînage		398,80
b	BSO-04-AO070-2	<u>Diagnostic Longère Ouest</u>	
	Etude B.E.T.		6 100,00
	Sondages y compris reprise après travaux		1 380,00
	Radiographie poutre, dalle et chaînage		1 311,00
	Essais résistance béton dalle et chaînage		398,80
c	BSO-04-AO070-3a	<u>Dallage Longère Centrale</u>	
	Démolition complète dallage restant		7 245,00
	Terrassement pour décaissé 0,20 m		945,00
	Evacuation en décharge compris octroi		1 765,00
	Réglage fond de forme et compactage		2 587,50
	Remblai TV 0/20 compacté		2 800,00
	Polyane 200 microns		862,50
	Dallage armé de 0,10 m compris joints		16 215,00
d	BSO-04-AO070-3b	<u>Renforts fondations L.C.</u>	
	Fouille complémentaire de 0,50 à 1,40 m		1 224,00
	Soubassement et avant poteaux		5 372,40
	Evacuation des déblais		1 210,00
e	BSO-04-AO070-4	<u>Modification escalier L.C.</u>	
	Moins-value escalier bois hélicoïdal		-7 500,00
	Escalier droit		4 800,00
	Palier bois		1 645,00
	Garde-corps bois		1 020,00
	Main courante		405,00
	Console scellée dans mur moellons		550,00
	Rebouchage trémie en béton		624,00

	Nature / Devis	Ouvrages	Montant HT
f	BSO-04-AO070-5	<u>Divers renforts L. Centrale</u>	
		Mise en place IPE 160 pour fixation consoles	1 863,00
		Carrotage dans murs moellons et scellement par résine	3 915,00
		Traitement poutres et retombées par enduit épais	3 248,00
		Traitement poutres par SIKA FERROGARD 903	2 420,00
		Renforcement poutre fissurée par SIKA CARBODUR	7 551,00
		Fret avion pour SIKA FERROGARD et CARBODUR	760,00
		<u>Réservation pour climatisation</u>	
		Passage PVC D40 pour évacuation condensats	480,00
		<u>Traitement angle L. Ouest</u>	
		Etalement de la dalle dans les angles et échaffaudage	900,00
		Démolition partielle	960,00
		Reprise de moellons	2 940,00
		Mise en œuvre tirant en UPN 300 ou équivalent	6 732,00
		<u>Reprise fissures L. Ouest</u>	
		Reprise fissures par passivation et enduit résine	3 900,00
		<u>Prestations distraites du marché</u>	
		Moins-value ensemble peinture Longère Ouest	-29 534,00
		Moins-value ensemble menuiserie Longère Ouest	-54 721,00
		Plus-value pour fourniture hublots déjà livrés	7 680,00
		Plus-value pour cache climatiseur à déplacer sur L.C.	3 380,00
		M-V création ouvertures et reprise encadrement baies	-17 050,00
		M-V nettoyage et enduits extérieurs	-35 623,00
		M-V sur poteaux et fondations	-24 665,00
		Plus-value pour ferrailage et fouille déjà réalisés	6 763,00
		Plus-value pour fermeture provisoire des baies en agglos	4 320,00
		<u>Mur technique comptages EDF</u>	
		Démolition partie mur	440,00
		Réalisation borne poste	2 400,00
		Reprise maçonnerie moellons	820,00
		Porte 2 vantaux galva à chaud thermolaquée	1 730,00
		Peinture en reprise	300,00
g	BSO-04-AO070-6	<u>Intérieur Longère centrale</u>	
		Cloisons étage	46 993,50
		Cloisons RDC	22 053,80
		Electricité - canalisation/filerie	10 245,75
		Electricité - appareillage et tableau électrique	11 875,50
		Electricité - luminaires	35 181,00

Total HT de l'Avenant

87 108,55

TVA

8,50%

7 404,23

Total TTC

94 512,78

L'Entreprise

PROCES VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL DES MARCHES

ADJUDICATION EN RECONVERSION

Maitre d'Ouvrage Commune de Saint Denis
4 rue de Paris - BP 97717 SAINT DENIS MESSAG CEDEX 9

Mandataire SODIAC
50, Quai Ouest - BP 710 - 97474 SAINT-DENIS CEDEX

Objet de la Consultation : Passation des avenants n°1 aux marchés de travaux relatif à la reconversion du site de l'ancienne gare
Titulaires des marchés : lot n°1 (VRD) : GTO
lot n°2 (Bâtiment) : BSO SAS

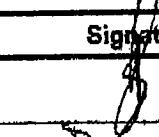
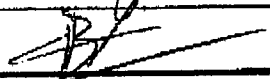
REÇU A LA PREFECTURE DE LA RÉUNION
03 NOV. 2005
ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982 RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

Date de la réunion de la commission : 2 novembre 2005 - 10h00

Membres à voix délibératives (souligner le nom du Président)

Nom, Prénom	Qualité	Signature
<u>FOURNEL Dominique</u>	Représentant du Travaux	
Daniel Zanony	Membre	
LAURET Antoine Jean	Membre	
LAURET Nicole	Membre	

REGISTRE DE LA COMMISSION (date et lieu)Membres à voix consultative :

Noms, Prénoms	Qualité	Signature
HUIC BRIAND	Receveur de la commune	
Pierre SABATTE	DDCCRF	

Personnes présentes sans droit de vote ni droit de participation aux débats :

Noms, Prénoms	Qualité
RODRIGUEZ Christian	SODIAC, mandataire

LE QUORUM EST ATTEINT : OUI NON

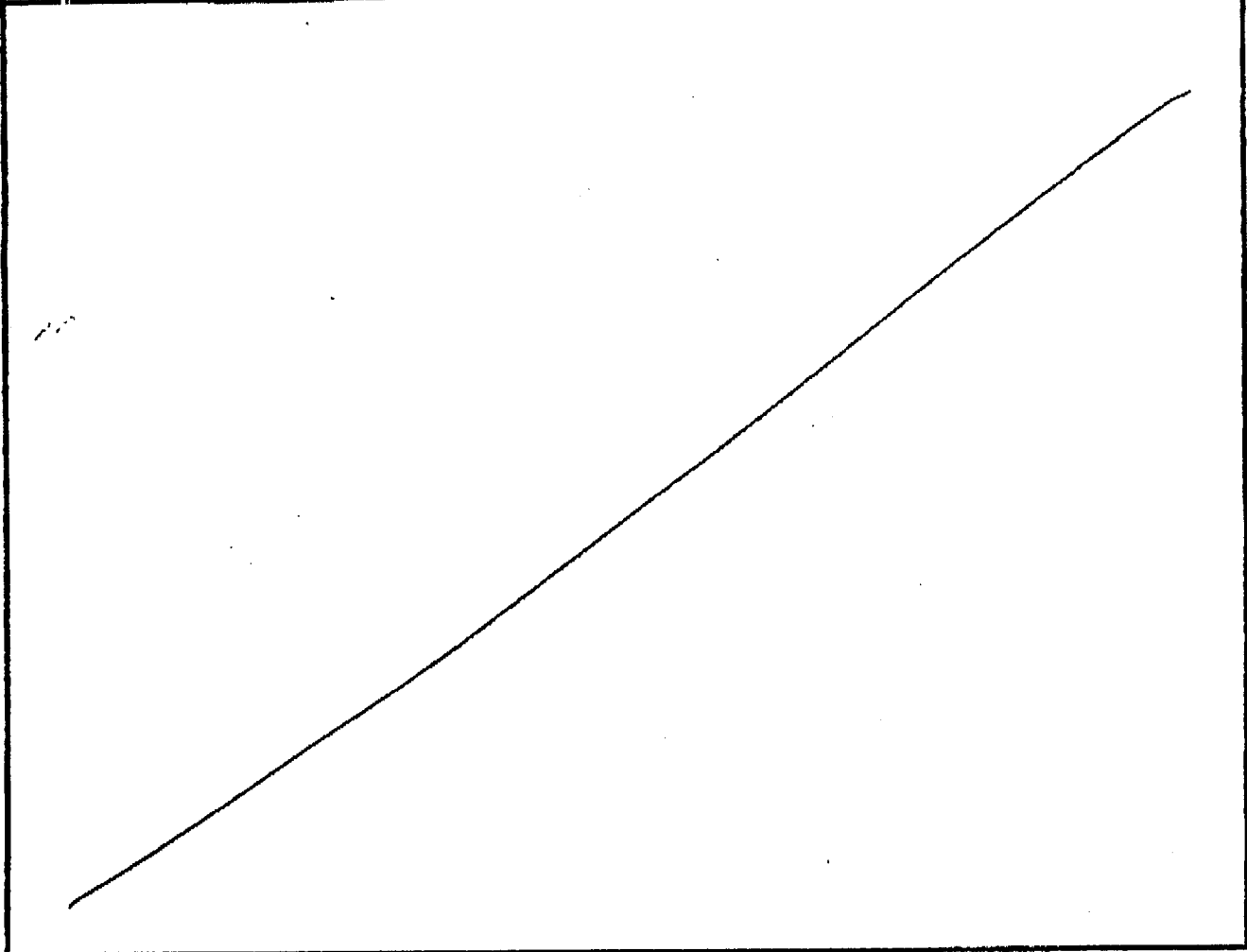
Conformément à l'article 8 de la loi du 8 février 1995, tout projet d'avenant à un marché entraînant une augmentation du montant global de plus de 5 % est soumis pour avis à la commission d'appel d'offres.

Rappel : montant initial du lot n°1 : 780 365,96 € TTC
 montant initial du lot n°2 : 1 193 480,47 € TTC

Projets d'avenant : montant du lot n°1 après avenant n°1 : 833 875,99 € TTC
 montant du lot n°2 après avenant n°1 : 1 287 993,25 € TTC

Après avoir pris connaissance des avenants et de vu les éléments présentés, la commission émet un avis favorable sur les 2 projets d'avenants présentés.

AVIS DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (suite et fin)



Président :

Membres à voix consultative :

Membres à voix délibérative :


SODIAC

RECONVERSION DU SITE DE L'ANCIENNE GARE DE SAINT DENIS

AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX PASSES
AVEC GTOI (LOT N°1) ET BSO SAS (LOT N°2)

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU 2 NOVEMBRE 2005

NOTE DE PRESENTATION A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

A l'issue d'une procédure d'appel d'offres ouvert et après approbation par le Conseil Municipal le 12 novembre 2004, les marchés de travaux relatifs à la reconversion du site de l'ancienne gare ont été passés avec l'entreprise GTOI pour le lot n°1 (VRD) et avec l'entreprise BSO SAS pour le lot n°2 (Bâtiment).

Les travaux qui ont commencé le 31 janvier 2005 sont actuellement de réalisation, la date de fin d'exécution du délai contractuel pour ces 2 lots étant fixée au 25 novembre 2005.

Divers travaux modificatifs ou supplémentaires sont nécessaires pour assurer la bonne exécution et la livraison de l'ouvrage. Il s'agit essentiellement :

- pour le lot n°1 (VRD) de travaux nécessaires pour adapter le projet à diverses contraintes apparues en cours de chantier portant sur les réseaux et l'adaptation au carrefour boulevard MACE et rue Labourdonnais
- pour le lot n°2 (Bâtiment) de modifications sur les deux longères :
 - o pour la longère Ouest : globalement en moins value, elles visent, tout en améliorant la stabilité de l'ouvrage, à assurer une cohérence avec le projet à vocation « loisirs » de l'investisseur retenu, en évitant de réaliser inutilement des travaux qui seront repris par la suite
 - o pour la longère centrale : elles ont pour objet de prendre les dispositions techniques apparues nécessaires au cours de ce chantier de réhabilitation, d'améliorer le fonctionnement de l'ouvrage en modifiant l'un des deux escaliers d'accès à la mezzanine et de créer des espaces cloisonnés permettant aux divers organismes intervenant dans le domaine du tourisme et de l'artisanat de prendre possession et d'utiliser dès la réception des travaux des locaux adaptés ;

Les caractéristiques des modifications apportées au lot n°2 ont pour effet de prolonger les délais de ce marché jusqu'au 16 décembre 2005.

L'impact financier est respectivement de + 6,85 % pour le lot n°1 et de + 7,92 % pour le lot n°2. Il est globalement pour l'ensemble de ces 2 lots de + 7,50 %.

Le montant du lot n°1 est porté de 780 365,96 à 833 875,99 € TTC (+53 510,03 € TTC).

Le montant du lot n°2 est porté de 1 193 480,47 à 1 287 993,25 € TTC (+94 512,78 € TTC).

Le montant de ces marchés dépassant de plus de 5 % le montant initial, les projets d'avenants sont soumis pour avis à la commission d'appel d'offres.

